

Deuxième Projet de Formation professionnelle,
Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des
Jeunes ruraux (FIER II)

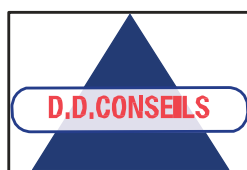


**Stratégie genre et inclusion sociale du deuxième Projet
de Formation professionnelle, Insertion et Appui à
l'Entrepreneuriat des Jeunes ruraux (FIER II)**

Rapport Final



Crédit photo : Commune de Kita, village de Bandiougoula



DAOUNA-DEVELOPPEMENT-CONSEILS•SOTUBA-ACI BAMAKO-MALI-ROUTE CIMETIERE-APRES LA
STATION AB-OIL N°RCCM : MA.BKO.2011. A.4412•NIF : 081119907J • Compte : BDM SA N° 020401280487
Tél+22376386987/66168940 •E-mail :samabdoul@yahoo.fr

Table des matières

Listes des sigles et abréviations	3
Résumé exécutif.....	4
Chapitre 1 : Introduction	7
Chapitre 2 : Contexte du genre et de l'inclusion sociale.....	8
I- Compréhension sur le Genre et l'Inclusion Sociale	8
II- Analyse situationnelle des jeunes.....	9
III- Analyse situationnelle des Personnes en Situation de Handicap (PSH)	10
2.1. Difficultés rencontrées par les PSH.....	10
2.2. Besoins des PSH.....	11
2.3. Attentes spécifiques vis-à-vis du projet FIER II	11
2.4. Situation spécifique des jeunes en situation de handicap	12
IV- Analyse du niveau de participation des jeunes, y compris les PSH, dans les activités économiques du FIER.....	12
3.1. Prise en compte du genre dans les activités de FIER	12
3.2. Forces et Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) de la prise en compte du genre dans le projet	13
V- Le niveau de participation et la charge de travail des différents groupes vulnérables.....	14
4.1. La division sexuelle du travail/répartition des rôles et responsabilités	14
4.2. Prises de décisions	15
VI- Participation communautaire et leadership des femmes	15
5.1. Leadership et participation communautaire des jeunes, femmes et PSH	15
5.2. Obstacles à une participation significative des femmes dans les organismes publics.....	16
5.3. Détenteurs de pouvoir et analyse de leur influence sur l'accès et le contrôle des ressources par les groupes vulnérables.....	16
5.3.1. Au niveau du ménage	16
5.3.2. Au niveau des groupes et organisations de base.....	17
5.3.3. Au niveau communautaire et institutionnel	17
5.3.4. Influence et leadership émergent des groupes vulnérables.....	18
VI- Risques potentiels de protection (Violences Basées sur le Genre/ Exploitation Abus et Harcèlement Sexuel)	18
6.1. Différents types de violences basées sur le genre	18
6.2. Causes des VBG	19
6.3. Conséquences des VBG	19
6.4. Mesures de mitigation.....	19
7.1. Objectifs de la stratégie :	19
7.2. Axes stratégiques	20
7.3. Description des axes :	20
VIII. Méthodologie de suivi-évaluation de la stratégie genre et inclusion sociale	21
8.1. Cadre de suivi-évaluation sensible au genre et au handicap.....	22
8.2. Indicateurs de suivi spécifiques	22
IX. Plan d'actions opérationnel genre et inclusion sociale	24
9.1. Plan d'Actions pour l'Égalité des Genres et l'Inclusion Sociale des jeunes	24
9.2. Plan d'action spécifique pour l'insertion économique des jeunes en situation de handicap (PSH)	27
Chapitre 3 : Conclusion et recommandations.....	31
Conclusion.....	31
Recommandations	31
Annexes :	33
TERMES DE REFERENCE.....	33

Listes des sigles et abréviations

AOPP	Association des Organisations Professionnelles Paysannes
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
CNOP	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
DDC	Daouna Développement Conseils
EDS	Enquête Démographique de la Santé
FENAFER	Fédération Nationale des Femmes Rurales
FFOM	Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
FGD	Focus Groupe Discussions
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIER II	Deuxième projet de Formation professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux
FEMAPH	Fédération Malienne des Associations des Personnes Handicapées
IIG	Indice d'Inégalité de Genre
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisations Paysannes
PDSEC	Plan de Développement Social, Economiques et Culturels
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PSH	Personnes en Situation de handicap
RGHP5	Cinquième Recensement General de la population et de L'habitat de la Population
SFD	Système Financier Décentralisé
TDR	Termes de références
VBG	Violence Basée sur le Genre

Résumé exécutif

La présente étude a été commanditée par le projet FIER II en vue d'élaborer le document de stratégie genre et inclusion sociale assortie d'un plan d'actions et l'état des jeunes ruraux en situation de Handicap assorti d'un plan d'action d'insertion économique pour le FIER II.

Cette étude avait pour objectifs spécifiques :

- ✚ Etablir une analyse genre et inclusion sociale du système de fonctionnement interne et externe y compris la situation actuelle des femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, ainsi que leurs organisations de base en termes d'accès aux ressources (financements, équipements, formation professionnelle, insertion, terre, etc.);
- ✚ Etablir une analyse situationnelle des PSH en termes de difficultés, besoins et attentes et proposer des actions concrètes à mettre en œuvre par le projet ;
- ✚ Présenter le niveau de participation des jeunes y compris les PSH dans toutes les activités économiques ;
- ✚ Faire une analyse des résultats du FIER en termes d'intégration genre et faire des recommandations pour renforcer la prise en compte du genre du projet FIERII et pérenniser les acquis ;
- ✚ Présenter le niveau de participation et la charge de travail des différents groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicaps ainsi que leurs organisations de base) et identifier les autres barrières de participation dans les activités socio-professionnelles, agricoles et non agricoles ;
- ✚ Identifier les détenteurs de pouvoir en lien avec l'accès et le contrôle des ressources, aux prises de décisions des groupes vulnérables (femmes, jeunes, PSH) dans leurs ménages aussi comme leurs groupes et communautés (leadership);
- ✚ Définir des actions prioritaires sur la base du diagnostic pour lever les obstacles et promouvoir une participation équitable et inclusive des groupes vulnérables aux actions du projet ;
- ✚ Evaluer les risques potentiels de protection (Violences Basées sur le Genre/ Exploitation Abus et Harcèlement Sexuel) et proposer des mesures d'atténuation ;
- ✚ Faire une proposition de méthodologie de suivi-évaluation de la stratégie genre et inclusion sociale ;
- ✚ Elaborer un plan d'actions opérationnel genre et inclusion sociale et un plan d'action d'insertion économique des jeunes en situation de handicap avec des rôles, des responsabilités des acteurs et ressources clairement définis pour la mise en œuvre effective de la stratégie.

La méthodologie utilisée est une combinaison d'approche méthodologique participative, laquelle a consisté en une combinaison de méthodes de la recherche qualitative et une revue documentaire. Cette étude a été réalisée dans toutes les zones d'intervention de FIER II. Au total, nous avons réalisé 48 focus groupes discussions avec les femmes, les hommes, les jeunes et les personnes en situation de handicap, 95 entretiens individuels avec l'AOPP, FEMAPH, PSH, les OCB, les leaders religieux, les leaders traditionnels, le maire ou représentant, le service local du ministère de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille, le service local du développement social, l'APEJ, l'ANPE et l'équipe du projet FIER II et 24 entretiens avec les jeunes leaders des OSC et 12 observations directes sur les sites.

L'analyse des données recueillies a donné les résultats suivants :

Compréhension du Genre et de l'Inclusion Sociale

L'étude révèle un décalage significatif entre la compréhension théorique du genre et de l'inclusion sociale et les perceptions vécues par les différentes couches de la population.

Les leaders traditionnels perçoivent le genre comme une division de rôles établis, l'homme étant le pourvoyeur de biens pour le ménage et la femme, la gardienne du foyer. Selon eux, l'inclusion consiste à une simple "présence" sans nécessairement un partage de pouvoir.

Les femmes et les filles quant à elles, ont une perception concrète, axée sur les inégalités du quotidien : la charge de travail disproportionnée, le manque de contrôle sur les ressources et l'absence de voix dans les décisions majeures. L'inclusion est pour elles un moyen d'alléger ce fardeau.

Les hommes et les garçons ont une perception complexe du genre, certains y voyant une question d'équité tandis que d'autres le perçoivent comme une menace à leur autorité et leur statut social. Et en fin **les Personnes en Situation de Handicap (PSH)** perçoivent l'inclusion comme un facteur permettant de réduire les barrières et renforcer l'accès (à l'emploi, aux services sociaux de base), les femmes en situation de handicaps étant confrontées à une double marginalisation.

Analyse de la situation des Personnes en Situation de Handicap (PSH)

Au Mali, 0,8 %¹ de la population vit avec un handicap, avec une prédominance chez les hommes et en milieu rural. L'analyse révèle que les PSH font face à de multiples obstacles qui limitent leur intégration sociale et économique.

Difficultés et Barrières : Les PSH sont confrontées à de sérieuses barrières économiques, notamment un accès limité à la terre, au crédit et aux formations professionnelles adaptées. Sur le plan social, elles subissent une forte stigmatisation qui se traduit par une faible participation aux instances de décisions. Les infrastructures et services de base ne sont pas adaptés à leurs besoins spécifiques. De plus, les femmes et les jeunes PSH font face à une double ou triple discrimination liée à leur genre et/ou leur âge.

Besoins et Attentes : Les PSH expriment le besoin d'un accès équitable aux ressources économiques, aux formations professionnelles inclusives, et à une participation active dans les structures de gouvernance. Elles attendent du projet FIER II une intégration systématique dans les mécanismes de ciblage, la mise en place d'un plan d'action dédié à leur insertion économique, la création de guichets de financement inclusifs et des programmes de sensibilisation pour réduire la stigmatisation.

Analyse de la participation et de l'égalité des sexes dans le projet FIER

L'analyse de la mise en œuvre du projet FIER montre des efforts significatifs pour intégrer la dimension genre, mais aussi des faiblesses qui doivent être corrigées dans la mise en œuvre FIER II.

Forces et Réalisations : Le projet FIER a réussi à atteindre une participation notable de femmes dans plusieurs activités. Des taux de participation élevés ont été enregistrés dans l'alphabétisation (54 % de femmes) et le tutorat (41 %)². De plus, le projet a soutenu l'émergence d'idées de projet portées par des jeunes femmes et a financé des groupements féminins. Une spécialiste genre a été mobilisée, et une stratégie de partenariat avec des organisations féminines a été mise en place.

Faiblesses et Lacunes : La durabilité des micro-entreprises féminines est fragile en raison d'un manque de structuration. Le projet a souffert de lenteurs administratives, de critères d'âge restrictifs et d'une communication insuffisante qui ont exclu une partie des groupes vulnérables. La participation des femmes, bien que formelle, n'a pas toujours conduit à une influence réelle sur les décisions.

¹ RGPH5 du Mali

² Rapport Final FIER

Opportunités et Menaces : Le projet FIER II peut capitaliser sur les acquis de la première phase. L'existence d'une politique nationale en matière de genre et la présence d'acteurs de la société civile sont des opportunités à saisir. Cependant, la situation sécuritaire, les normes sociales et la complexité des procédures d'accès aux financements restent des menaces qui pourraient compromettre les futures interventions.

Niveaux de participation et charge de travail des groupes vulnérables : L'étude met en lumière une division du travail genrée et des dynamiques de pouvoir inégales qui affectent particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap (PSH).

Division du travail et fardeau féminin : Les femmes et les filles sont majoritairement en charge des tâches domestiques non rémunérées (corvées d'eau, collecte de bois, cuisine), ce qui réduit leur temps de repos et les limite dans leur participation aux activités génératrices de revenus. Bien qu'elles contribuent aux activités économiques, leur travail est souvent moins valorisé que celui des hommes, qui contrôlent la majeure partie des revenus du ménage.

Marginalisation des PSH : La division des rôles se complique pour les PSH, qui sont confrontées à une triple barrière : le genre, le handicap et les normes sociales. L'inaccessibilité des infrastructures et la stigmatisation les excluent des activités productives et des espaces de décisions, les rendant dépendants et vulnérables à l'isolement social.

Pouvoir et prise de décisions : La prise de décisions, qu'elle soit au niveau du ménage ou de la communauté, reste majoritairement l'apanage des hommes. Les femmes et les jeunes doivent négocier ou recourir à des intermédiaires pour faire entendre leur voix. Bien que les femmes cheffes de ménage en l'absence de leurs maris gagnent en pouvoir de décisions, ce nouveau rôle est souvent perçu comme un fardeau, témoignant d'une résistance culturelle au changement des rôles traditionnels.

Les risques de protection

L'analyse des zones d'intervention du projet FIER révèle la prévalence de divers risques de protection, notamment les violences basées sur le genre (VBG), qui touchent principalement les femmes, les jeunes filles et les PSH. Les jeunes filles sont particulièrement vulnérables au mariage précoce ou forcé, qui peut être un frein dans le processus de développement de leur carrière professionnelle. En milieu rural, les formes les plus récurrentes de VBG sont le mariage précoce/ forcé, les violences sexuelles, les violences conjugales et le déni d'opportunité et de service. Les violences physiques et verbales, souvent liées à la désobéissance ou au manque de contrôle sur les ressources, elles sont courantes pour les femmes et les jeunes, et elles sont exacerbées par les normes sociales et la pauvreté.

Méthodologie de suivi-évaluation de la stratégie genre et inclusion sociale

Pour assurer le succès de la stratégie, une méthodologie de suivi-évaluation rigoureuse devra être mise en place, centrée sur la redevabilité et l'inclusion.

À la lumière du diagnostic mené sur les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap (PSH), il apparaît que la participation de ces groupes aux activités du projet FIER est freinée par des obstacles d'ordre économique, social, institutionnel et culturel. Pour garantir une participation équitable et inclusive, le projet devra mettre en œuvre un ensemble d'actions prioritaires, articulées autour de l'accès aux ressources, du renforcement des capacités, de la gouvernance locale et de la protection sociale des plus vulnérables.

Chapitre 1 : Introduction

L'Indice d'inégalité de genre (IIG), qui reflète les inégalités fondées sur le genre, peut être interprété comme la perte de développement humain due à l'inégalité entre les réalisations féminines et masculines. Selon le rapport sur le Développement Humain du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), le Mali a une valeur de l'IIG de 0,689, le classant 156 sur 159 pays dans l'indice de 2015. Au Mali, 8,8% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 7,3% des femmes adultes ont atteint au moins le niveau d'éducation secondaire contre 16,2% de leurs homologues masculins. Les femmes représentent 52 % de la population rurale, et elles vivent à 64,2 % en dessous du seuil de pauvreté. Selon le rapport de la Banque Africaine de Développement sur les inégalités du genre en Afrique ; le Mali occupe la 50e place sur les 52 pays concernés par ce classement. Cette étude dénommée « indice de l'égalité entre les genres en Afrique » permet de mesurer les disparités entre les genres, mais aussi de promouvoir le développement. Trois critères étaient retenus pour cette étude : les opportunités économiques, le développement social, le droit et les institutions. Selon l'étude, au Mali, les femmes qui représentent 75% de la main d'œuvre agricole pourraient apporter beaucoup plus en termes de croissance et de développement. Mais toute une série d'obstacles les freine. Parmi ceux-ci la ségrégation du marché du travail, le difficile accès aux crédits dans les banques, entre autres.

Au Mali, environ 300 000 jeunes supplémentaires arrivent sur le marché du travail chaque année, principalement dans les zones rurales, pénalisées par un accès limité à la formation, au capital et aux facteurs de production. Par ailleurs, la crise socio politique et sécuritaire que traverse le pays ne favorise pas la création d'emploi. Ainsi, malgré les efforts du Gouvernement et de ses partenaires au développement, le pays reste marqué par un sous-investissement dans la création d'emploi.

Le FIDA à travers le projet FIER a montré qu'il peut contribuer à relever ce défi. Environ 15 340 jeunes ruraux ont bénéficié de formations techniques dont 46% de femmes. Parmi ces jeunes formés, 13 263 ont bénéficié de financement dont 12 505 pour les activités génératrices de revenus et 758 pour les micro-entreprises rurales. Les jeunes femmes représentaient 47% des jeunes financés. Le projet a couvert environ 1 504 villages, accompagné 9 services financiers décentralisés (SFD) dont les capacités des agents de crédit (73 au total) en matière de services aux jeunes ruraux ont été renforcées.

Malgré ces acquis, le Mali reste confronté au défi de l'insertion professionnelle de ces vagues de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année. C'est pourquoi, au vu des performances réalisées par FIER, le Gouvernement a sollicité l'appui technique et financier du FIDA pour mettre en œuvre un nouveau projet intitulé Deuxième projet de Formation Professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER II), avec l'ambition de capitaliser les leçons apprises pour passer à la mise à l'échelle.

Le projet FIER II est donc conçu pour consolider et amplifier les résultats du projet FIER, en soutenant l'inclusion économique des jeunes ruraux dans diverses chaînes de valeur à fort potentiel, à travers un appui à leurs activités économiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques (ASPH) le long des filières (agricole ou non agricoles), tout en améliorant l'efficacité et l'efficience des processus. Le potentiel entrepreneurial, des jeunes femmes en particulier, largement inexploité dans les filières agricoles et artisanales, sera mis à profit, de même que le fort engagement des collectivités territoriales à améliorer la situation des jeunes de leurs territoires, notamment en mettant à leur disposition des ressources foncières.

L'objectif de développement de FIER II est de promouvoir l'esprit d'entreprise en milieu rural et de faciliter l'intégration économique des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et sous-secteurs

non agricoles. A terme, 60 000 jeunes ruraux âgés de 15 à 40 ans, dont 40% de femmes bénéficieront d'une formation professionnelle et/ou d'une insertion économique dans un créneau porteur par l'entrepreneuriat ou l'emploi salarié. Le projet interviendra potentiellement dans toutes les régions du Mali. Cependant, pour éviter la dispersion et pour plus d'efficacité, les interventions du projet FIER II démarreront dans un premier temps dans les régions couvertes par le projet FIER, pour ensuite s'étendre dans de nouvelles régions.

La zone de démarrage appelée zone de concentration comprendra les régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou. La zone d'extension sera constituée des régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal.

Le projet FIER II est structuré en trois composantes qui sont :

- Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux ;
- Aider les jeunes ruraux à générer des revenus décents grâce à un accès durable aux services financiers et non financiers adaptés à leurs aspirations et aux exigences du marché ;
- Coordination et gestion du projet.

En vue de s'assurer que les actions du projet profiteront de manière équitable et durable à l'ensemble des bénéficiaires, il s'avère nécessaire de disposer d'une stratégie genre et inclusion sociale. Par ailleurs, il est prévu l'élaboration d'une stratégie de ciblage pour identifier les potentiels bénéficiaires du projet et la stratégie genre et inclusion sociale devrait s'appuyer sur cette identification pour proposer des actions cohérentes. La stratégie genre et inclusion sociale de FIER II et son plan d'actions s'aligneront sur les directives de la stratégie genre du FIDA, notamment sur trois objectifs qui visent à : (i) promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes ; (ii) améliorer leur bien-être et réduire la charge de travail des femmes ; et (iii) renforcer la participation des femmes et des jeunes et leur rôle dans la prise de décision.

La présente étude porte sur l'élaboration de la stratégie genre et inclusion sociale du deuxième Projet de Formation professionnelle, Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes ruraux (FIER II).

Chapitre 2 : Contexte du genre et de l'inclusion sociale

I- Compréhension sur le Genre et l'Inclusion Sociale

La perception du genre et de l'inclusion sociale varie considérablement au sein des communautés d'étude. L'analyse des données collectées révèle un décalage entre la compréhension théorique, souvent véhiculée par les acteurs du développement et la perception pratique et vécue par les différentes couches de la population rencontrée.

Les leaders traditionnels voient le genre comme des rôles figés par la tradition, l'homme étant le pourvoyeur et la femme la gardienne du foyer. L'inclusion se résume pour eux à une simple présence sans réel pouvoir de décision. À l'inverse, les femmes et les filles vivent le genre comme des inégalités concrètes et quotidiennes. Leur perception est façonnée par la charge de travail disproportionnée, le manque de contrôle sur les ressources et l'absence de voix dans les décisions importantes. Pour elles, l'inclusion est une opportunité d'améliorer leurs conditions de vie et de participer activement à la prise de décision.

Chez les hommes et les garçons, la perception du genre est plus complexe. Si les plus jeunes y voient parfois une question de justice et d'équité, d'autres perçoivent les efforts d'inclusion des femmes comme une menace à leur propre statut social. Pour les personnes en situation de handicap (PSH), l'inclusion est un combat permanent contre les barrières physiques, sociales et économiques. Les femmes en situation de handicap subissent une double exclusion liée à la fois à leur genre et à leur handicap.

Enfin, les acteurs institutionnels et les organisations de la société civile ont une compréhension plus technique et théorique. Ils abordent le genre et l'inclusion à travers des pratiques comme la désagrégation des données, la mise en place de quotas et l'élaboration de stratégies spécifiques pour les groupes marginalisés.

II- Analyse situationnelle des jeunes

La jeunesse mondiale, estimée à plus de 1,2 milliard de personnes âgées de 15 à 24 ans, représente aujourd'hui près de 16 % de la population mondiale selon la Banque mondiale, constituant ainsi la plus grande génération de jeunes jamais enregistrée dans l'histoire. Cette population incarne à la fois un formidable potentiel de transformation et un défi majeur pour les politiques publiques. Dans de nombreux pays, les jeunes sont confrontés à un taux de chômage élevé, à la précarité de l'emploi, ainsi qu'à des inégalités d'accès à l'éducation, à la santé, au logement et aux technologies numériques. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), plus de 40 % des jeunes actifs dans le monde travaillent dans des conditions informelles ou précaires, souvent sans protection sociale. Par ailleurs, les crises multiples, climatiques, économiques, sécuritaires et sanitaires ont aggravé leur vulnérabilité et accentué les disparités entre les régions. Toutefois, cette génération fait preuve d'un dynamisme remarquable, s'illustrant dans l'entrepreneuriat, le leadership social, l'innovation technologique et la défense des causes mondiales telles que le climat, la paix et les droits humains. Le principal enjeu pour les États et les partenaires au développement reste de transformer ce potentiel démographique en dividende économique et social, en favorisant l'accès équitable des jeunes à l'éducation de qualité, à l'emploi décent, à la participation citoyenne et à la prise de décision.

Au Mali, les jeunes représentent plus de 65 % de la population selon le RGPH5, constituant ainsi une force démographique majeure mais également un défi stratégique pour le développement national. Cette jeunesse est confrontée à de multiples contraintes socioéconomiques qui limitent son plein épanouissement. L'analyse du taux d'emploi informel montre, 98,9 pour le milieu rural contre 93,8 pour le milieu urbain³. Le groupe d'âge le plus dominant du secteur concerne les 15-24 ans avec 99,5% contre les 35-54 et les 55-64 ans avec chacun 96,7%. Ceux qui n'ont aucun niveau d'éducation, représentent 99,6% contre 70,1% du niveau supérieur. Le chômage, phénomène qui touche fortement les jeunes, est plus présent en milieu urbain. Selon l'Enquête Modulaire auprès des Ménages (EMOP 2018), les 15 à 24 ans représentent plus de 60,5% de l'effectif total des chômeurs, les jeunes femmes étant plus touchées avec 63,8% que les jeunes hommes (57,3%).

³ RGHP5

Le niveau élevé du taux de chômage et de sous-emploi des jeunes, notamment en milieu rural et parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, en raison du décalage entre la formation et les besoins du marché du travail. L'accès limité aux ressources productives, au financement et à l'accompagnement entrepreneurial freine leur insertion économique durable. Par ailleurs, la crise sécuritaire et l'instabilité politique ont aggravé la précarité, entraînant des déplacements, une perte de repères et une exposition accrue aux risques de radicalisation et de migration irrégulière. Malgré ces défis, la jeunesse malienne reste dynamique et engagée : de nombreuses initiatives émergent dans les domaines de l'agriculture, du numérique, de l'artisanat et de la société civile. Ces initiatives démontrent que les jeunes, lorsqu'ils bénéficient d'un environnement favorable, d'éducation de qualité, accès aux opportunités économiques, participation citoyenne peuvent devenir des acteurs essentiels de la paix, de la cohésion sociale et du développement durable du pays.

III- Analyse situationnelle des Personnes en Situation de Handicap (PSH)

Selon le GRPH 5, réalisé en 2024, le taux de handicap parmi la population résidente des ménages ordinaires était de 0,8%, avec 0,9% pour les hommes et 0,7% pour les femmes. Autrement dit, au Mali, pour chaque 1 000 personnes, 8 vivent avec un handicap. Par sexe, cela correspond à 9 hommes et 7 femmes vivant avec un handicap pour chaque 1 000 hommes et femmes respectivement. Le taux de handicap est plus élevé dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Quel que soit le milieu de résidence, le taux de handicap est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En effectif, le nombre des personnes vivant avec un handicap dans le milieu rural (115 586) vaut plus que le double du milieu urbain (47 103).

Selon les mêmes sources, la région de Kayes affiche le taux le plus élevé avec 1%, suivi de Koulikoro (0,8%) et de Ségou (0,7%). La région de Sikasso présente le taux le plus bas, à 0,6%. Dans toutes les régions, la proportion de femmes est prédominante, représentant la quasi-totalité du taux total. Selon le même rapport, la répartition des 162 689 personnes vivant avec un handicap selon la nature de handicap, nous avons la répartition suivante : 17,5% d'infirmités de membre(s) inférieur(s), 14,6% de malvoyants, 10,1% d'autres handicaps physiques majeurs, 9,5% d'autres handicaps, 8,4% d'infirmités de membre(s) supérieur(s), 7% de malentendants, 6,3% de déficients mentaux ou physiques, 4,9% d'aveugles, 4,2% de déficients intellectuels, 4% de borgnes, 3,7% de sourds, 3,7% de polyhandicaps majeurs, 3,6% de sourds-muets et 2,6% de muets.

2.1. Difficultés rencontrées par les PSH

L'analyse des données collectées dans les zones d'étude, met en évidence une série de difficultés structurelles qui limitent fortement l'intégration des PSH dans la vie socio-économique. Sur le plan économique, elles rencontrent de sérieuses barrières dans l'accès à la terre, au crédit et aux intrants agricoles dans l'ensemble des zones d'étude. Très souvent, elles sont exclues des mécanismes de financement rural et des dispositifs d'accompagnement des jeunes entrepreneurs. Les filières de formation professionnelle existantes ne sont pas adaptées à leurs besoins spécifiques, ce qui freine leur insertion socioéconomique et réduit leurs opportunités d'emploi. Sur le marché du travail, elles subissent fréquemment des discriminations qui compromettent leurs chances d'obtenir un emploi rémunérateur.

À ces difficultés économiques s'ajoutent des obstacles sociaux et culturels. Dans toutes les zones en général et celles rurales en particulier, le handicap est encore perçu comme un fardeau. Les PSH font l'objet de stigmatisation et de marginalisation, ce qui se traduit par une faible participation aux

instances décisionnelles locales, qu'il s'agisse des commissions foncières, des comités de développement villageois ou des associations paysannes. Leur potentiel reste méconnu, faute d'une sensibilisation suffisante des communautés sur leurs droits et leurs capacités productives. Toutefois il faut noter que plus une PSH est instruite plus il participe aux instances villageoises.

La participation aux instances communautaires varie aussi selon le type d'handicap. Les personnes vivant avec un handicap physique sont les plus visibles dans les instances de décisions.

Les infrastructures et institutions locales ne sont pas davantage adaptées selon eux. Les centres de formation professionnelle, par exemple, ne disposent ni de rampes d'accès, ni de signalétiques inclusives, ni d'outils pédagogiques appropriés. Les services sociaux de base tels que la santé, l'éducation ou le transport ne prennent que rarement en compte les besoins particuliers des PSH. De plus, celles-ci sont encore très peu intégrées dans les politiques locales de développement ou dans les budgets communaux, ce qui limite l'impact des dispositifs publics censés les protéger.

Ces difficultés sont accentuées par les facteurs liés au genre et à l'âge. Les femmes affrontent les inégalités structurelles entre hommes et femmes et les stigmates liés au handicap. Elles sont plus exposées à la pauvreté, à la violence basée sur le genre et au chômage que les hommes en situation similaire. Les jeunes PSH, de leur côté, subissent une triple marginalisation en raison de leur âge, de leur handicap et de leur appartenance au monde rural. Cette combinaison réduit drastiquement leurs opportunités de formation et d'emploi et renforce leur dépendance familiale. Ils sont également victimes de toutes formes de violences au sein de la communauté.

2.2. Besoins des PSH

Face à ces constats, les besoins des PSH apparaissent très clairs : un accès équitable aux ressources économiques, notamment la terre, le crédit et les équipements adaptés, qui leur permettraient de développer des activités génératrices de revenus, formations professionnelles inclusives et adaptées à leurs réalités, couvrant aussi bien l'agriculture que l'artisanat ou les technologies. La reconnaissance et la valorisation de leurs compétences passent aussi par leur participation active aux structures locales de gouvernance, de manière à leur offrir une voix dans les décisions qui les concernent. Un meilleur accès aux dispositifs de protection sociale et aux droits, en particulier des mécanismes de prévention et de prise en charge des violences et discriminations qu'ils subissent. Enfin, l'amélioration de leur quotidien exige la mise en place des infrastructures accessibles et d'équipements adaptés, ainsi que des programmes de sensibilisation de toute la communauté pour réduire la stigmatisation et l'exclusion.

2.3. Attentes spécifiques vis-à-vis du projet FIER II

Dans ce contexte, les attentes des PSH vis-à-vis du projet FIER II sont entre autres : une intégration systématique des PSH dans les mécanismes de ciblage et de suivi, afin que leurs besoins soient pris en compte de manière spécifique et que les résultats soient désagrégés par sexe, âge. Une création des guichets de financement inclusifs dans les institutions financières décentralisées et adaptation des formations professionnelles à leurs contraintes et capacités. Au-delà des aspects techniques, la sensibilisation des communautés et pour une transformation des regards portés sur le handicap, afin de faciliter leur intégration sociale, une allocation d'une part des financements spécifiquement aux projets portés par des PSH, la subvention des équipements adaptés et la conception des modules de formation tenant compte des différents types de handicaps. Le projet doit également favoriser leur représentation dans les structures de gouvernance locales et régionales, soutenir la création ou le renforcement des associations de PSH, et organiser des

campagnes de sensibilisation pour combattre les préjugés. Enfin, il est indispensable d'intégrer un mécanisme de signalement, de communication et de suivi des discriminations et violences dont les PSH sont victimes, et de renforcer leur accès aux programmes sociaux nationaux mis en œuvre par l'Etat et les organisations de la société civile.

Pour réduire les risques de violences basées sur le genre, il est important de renforcer leurs compétences sur les VBG et veiller à la création des espaces sûrs pour la mise en œuvre des activités psychosociales pour les femmes et les filles vivant avec un handicap victimes de VBG.

2.4. Situation spécifique des jeunes en situation de handicap

L'accès à la formation et à l'emploi constituent les principaux goulots d'étranglement pour l'autonomisation future des JRSB. Bien que l'accès aux services essentiels, le poids de la stigmatisation et la vulnérabilité face aux crises furent également mentionnés comme défis par les jeunes en situation de handicap. Les données témoignent d'une exclusion sévère qui compromet leur insertion socioéconomique. Selon le RGPH5, les taux de scolarisation des jeunes PSH sont largement inférieurs à ceux des jeunes sans handicap, et ce, quels que soient le sexe et la tranche d'âge. L'impact de la pauvreté sur la scolarisation est frappant : le taux de scolarisation des jeunes PSH est seulement de 4,0 % dans les ménages les plus pauvres, tandis qu'il atteint 12,5 % dans les ménages les plus riches. Cette disparité montre que la situation de handicap agit comme un multiplicateur d'exclusion directement lié au statut socio-économique. Les familles aisées sont trois fois plus susceptibles de scolariser leurs enfants handicapés, car elles peuvent absorber le "coût du handicap" (appareillage, transport adapté, écoles privées ou spécialisées), un luxe inaccessible aux ménages les plus démunis qui luttent pour la survie quotidienne.

L'accès à l'emploi est un droit fondamental et la clé de l'autonomie. La loi n° 2018-027 exige que les organismes publics et les entreprises privées respectent un quota d'emploi pour les PSH. Suite à cela, une décision politique a été prise d'accorder 5 % des emplois vacants dans la fonction publique à des personnes en situation de handicap. Cependant, l'application de cette mesure est confrontée à un obstacle réglementaire majeur : le décret d'application du quota est en cours d'élaboration. L'absence de ce texte d'application rend le quota de 5 % inopérant, empêchant de facto les JRSB qualifiés d'accéder au marché du travail formel et à la sécurité sociale qu'il procure. Face aux faibles perspectives d'emploi formel, la stratégie de réinsertion socioéconomique du gouvernement et de ses partenaires (FEMAPH, ONG) se concentre largement sur le financement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), la formation professionnelle et les micro-projets.

IV- Analyse du niveau de participation des jeunes, y compris les PSH, dans les activités économiques du FIER

3.1. Prise en compte du genre dans les activités de FIER

Les deux composantes du projet FIER ont mis en place des actions clés pour l'intégration du genre, en ciblant à la fois le renforcement des compétences et l'autonomisation économique des femmes.

Dans le cadre de la composante A, le projet a activement favorisé l'accès des jeunes femmes à la formation. Sur 40 000 requêtes enregistrées, 46 % provenaient de jeunes femmes. Le programme

d'apprentissage par tutorat a formé 974 femmes, représentant 41 % des jeunes auditeurs. Les activités d'alphabétisation ont touché une majorité de femmes, soit 54 % des bénéficiaires. De plus, le projet a renforcé les Maisons familiales rurales, où 61 % des jeunes formés étaient des femmes, et a formalisé un soutien institutionnel en signant une convention avec la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER).

La composante B s'est concentrée sur l'insertion professionnelle et le soutien aux initiatives économiques des jeunes ruraux. Les actions clés ont permis de financer l'autonomisation des femmes par le biais d'activités génératrices de revenus. Le projet a fourni des financements à 338 jeunes femmes pour le maraîchage, à 3 615 femmes pour l'élevage, et à 326 jeunes femmes pour le petit commerce. De plus, les femmes ont bénéficié de l'accès à l'innovation, 131 d'entre elles ayant été sensibilisées à de nouvelles technologies. Enfin, le projet a facilité les ventes et la commercialisation pour des groupements, dont 60% étaient des organisations féminines, renforçant ainsi leur pouvoir économique.

3.2. Forces et Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM) de la prise en compte du genre dans le projet

L'analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces de la prise en compte du genre dans le projet s'appuie sur le cadre d'analyse des cinq domaines⁴ d'action de la stratégie genre de FIDA. L'analyse SWOT met en évidence les points clés liés à l'intégration du genre et de l'inclusion dans la première phase du projet FIER.

Forces : Le projet s'appuie sur la disponibilité d'une stratégie genre et sur la présence d'une spécialiste genre dans son équipe. Il a investi dans le renforcement des capacités des partenaires et a financé l'élaboration de plans stratégiques et d'affaires pour les organisations faitières. La présence de femmes dans l'équipe de coordination du projet (31%) et une politique de traitement équitable du personnel sont également des points forts.

Faiblesses : Malgré ces efforts, le projet a montré des faiblesses notables. L'inclusion des personnes en situation de handicap (PSH) a été limitée. Les micro-entreprises féminines sont restées fragiles en raison d'un manque de structuration et de capitalisation. Les procédures de financement sont jugées trop lentes et les critères d'âge ont exclu une partie des jeunes. On note également une faible collaboration avec les services de l'État, un manque de communication sur les activités et le faible budget alloué à la promotion du genre et l'inclusion sociale.

Opportunités : Le projet peut capitaliser sur les leçons tirées de la première phase, tels que : le renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques dans les activités financées, l'amélioration de l'accès aux infrastructures (eau, routes, marchés) pour pérenniser les entreprises rurales, la mise en place d'un système de microfinance robuste et mieux géré pour s'adapter aux réalités des zones rurales et la prise en compte du genre dans le ciblage et le financement des AGR ; afin d'améliorer la seconde. L'émergence de mouvements pour l'égalité des sexes et la disponibilité

⁴ Domaine d'action 1: les questions d'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont systématiquement prises en compte dans les programmes de pays et les projets soutenus par le FIDA. Domaine d'action 2: la contribution du FIDA au plaidoyer, à la collaboration et aux partenariats, ainsi qu'à la gestion des savoirs concernant l'égalité des sexes, est améliorée. Domaine d'action 3: l'aptitude des partenaires à traiter les questions d'égalité des sexes dans le domaine de l'agriculture et du développement rural est renforcée. Domaine d'action 4: des approches et procédures institutionnelles à l'appui de l'égalité des sexes et d'une diversité équilibrée sont élaborées. Domaine d'action 5: les ressources institutionnelles du FIDA, humaines et financières, et les systèmes de suivi et de reddition de compte soutiennent pleinement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

d'une ligne budgétaire pour la formation sur le genre et l'inclusion sont des opportunités à saisir. La présence de partenaires et de coopérations d'organisations paysannes, dont l'AOP et le CNOP dans les zones d'intervention est un atout pour créer des synergies.

Menaces : Les principaux risques sont la situation sécuritaire et politique du Mali, ainsi que le poids des normes et traditions qui peuvent entraver le changement. Les défis climatiques et le manque de financements de la part d'autres acteurs représentent également des menaces pour la durabilité des actions. Enfin, la complexité du processus d'accès aux financements est un obstacle persistant pour les bénéficiaires.

V- Le niveau de participation et la charge de travail des différents groupes vulnérables

4.1. La division sexuelle du travail/répartition des rôles et responsabilités

Dans les zones étudiées, les tâches sont réparties selon le sexe, les femmes et les filles travaillent plus que les hommes et les garçons. Les femmes sont responsables des tâches domestiques et de reproduction (cuisine, corvée d'eau, soin des enfants), ce qui limite leur temps et leur accès aux activités lucratives. Les hommes se consacrent aux travaux de production (agriculture, commerce, orpaillage), qui sont socialement valorisés et leur donnent le contrôle sur les revenus. Selon les répondants, cette situation est due aux barrières religieuses et culturelles, qui limitent ou freinent l'apport des hommes aux femmes pour certaines tâches spécifiques comme la corvée d'eau, la recherche de combustibles, l'assainissement et l'hygiène (Entretien des latrines).

Pour les personnes en situation de handicap (PSH), leur handicap et les barrières physiques et sociales les empêchent de participer aux tâches traditionnelles de leur genre. Elles sont souvent reléguées à des activités qu'elles peuvent accomplir chez elles, luttant pour leur autonomie et cherchant des moyens de gagner leur vie. Les femmes PSH subissent une double exclusion. Les hommes PSH, quant à eux, peuvent perdre leur statut social de pourvoyeur de ressources, les reléguant à des rôles mineurs tels que : l'artisanat, la réparation de petits objets à domicile et la garde d'enfants de la famille.

Bien que dans la zone d'intervention du projet, soit encore très attachée aux normes culturelles et religieuses, certains changements sont perceptibles, avec des garçons qui aident de plus en plus leurs mères pour des tâches comme la corvée d'eau.

Les filles, en plus d'être aux tâches ménagères comme prolongement des responsabilités de leurs mamans, sont plus engagées dans le petit commerce ambulancier à travers la vente de produits alimentaires, de fruits, légumes, de saison, etc. Elles n'ont pas assez de temps pour les loisirs.

Par contre, les garçons ont le droit de s'adonner à des activités sportives hors de la maison quand ils ne sont pas occupés.

Il est apparu aussi que dans les familles où la femme n'a pas de filles, les garçons exécutent des tâches ménagères dévolues aux filles comme la corvée d'eau pour l'entretien des petits ruminants. La crise (inflation, contexte sécuritaire) a causé une réorganisation du travail dans les ménages, qui se traduit par une nouvelle répartition des tâches entre les hommes et les femmes.

Dans la zone d'intervention du projet et pour toutes les catégories de personnes (Hommes, femmes et PSH), tous les membres du ménage sont censés contribuer à la production de biens pour la famille grâce aux activités de reproduction et de production.

4.2. Prises de décisions

La prise de décisions au sein du ménage est un élément clé des dynamiques de pouvoir et du niveau d'autonomie des femmes et des jeunes. Dans les zones d'intervention du projet, ce processus est encore majoritairement influencé par un modèle traditionnel et patriarcal, bien que des évolutions notables soient perceptibles, en particulier sous l'effet de changements économiques et de la sensibilisation menée par les projets.

Bien que la femme ait la volonté de participer à des activités communautaires, rendre visite aux membres de sa famille ou se déplacer dans une autre localité par exemple une formation, il faudrait qu'elle ait toujours la permission de son mari. C'est le mari ou le père qui détient le dernier mot du mouvement de sa femme ou sa fille ou fils dans le ménage y compris la participation aux activités communautaires. La décision d'utilisation des revenus des femmes, des dons ou autres espèces venues de l'extérieur, par exemple les transferts monétaires, est unilatéralement prise par le mari bien que certains ont estimé avoir concerté leur épouse. Il ressort que dans les cas, lorsque la femme décide de l'utilisation de son revenu sans consulter son mari, elle peut être victime de violence physique ou de divorce. Toutefois les femmes cheffes de ménage prennent elles-mêmes les décisions concernant leurs revenus. Environ 75% des femmes et 58% des hommes ont admis que les décisions au sein du ménage devraient être prises par le chef de famille, donc le mari⁵.

L'examen des différents entretiens et des groupes de discussion montre que, chez toutes les ethnies, la décision finale revient à l'homme dans le ménage. Bien que les hommes restent, même en cas de crise les principaux décideurs au sein du ménage pour faire respecter les normes familiales et pour l'utilisation des ressources. Plusieurs femmes sont devenues cheffes de ménages à cause du départ des hommes vers d'autres zones pour obtenir plus d'opportunités pour le ménage. Ce nouveau statut leur offre de nouveau rôle de prise de décision dans le ménage qu'elles dirigent seules à l'absence du mari. Ce nouveau rôle n'est pas favorablement accueilli par les femmes qui souhaitent un retour de leur mari. Certaines pensent que c'est beaucoup de charge pour elles et qu'elles deviennent fragiles et vulnérables face à cette situation.

Au niveau communautaire, l'étude révèle que les femmes et les jeunes filles sont plus impliquées dans les décisions relatives aux travaux de construction des infrastructures de santé, d'éducation, de l'organisation des fêtes collectives, etc... Cela montre le rôle très faible des femmes, filles et garçons dans la prise de décisions au niveau communautaire. D'après certains répondants, l'exclusion des femmes, filles et jeunes garçons s'expliquerait par les us et coutumes qui considèrent les hommes comme seuls capables de prendre des décisions réfléchies à cause de leur maturité d'esprit.

VI- Participation communautaire et leadership des femmes

5.1. Leadership et participation communautaire des jeunes, femmes et PSH

⁵ EDS, Mali 2019.

Le leadership et la participation communautaire dans les zones d'enquête, reposent traditionnellement sur l'âge et le genre, avec un pouvoir de décision souvent concentré entre les mains des aînés et des hommes. Cependant, l'analyse des dynamiques sociales révèle que les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap exercent des formes de leadership et de participation essentielles, bien que souvent non reconnues ou cantonnées à des sphères informelles. Les discussions avec les femmes montrent qu'elles sont les leaders incontestés des associations d'entraide (tontines), des groupements de femmes dans l'agriculture ou le maraîchage, et des comités de gestion de l'eau. Leur leadership est fondé sur le consensus et la mutualisation des ressources, contribuant de manière directe à la sécurité alimentaire et à la cohésion sociale du ménage. Dans les zones périurbaines, les jeunes femmes sont impliquées dans le conseil communal de la jeunesse et au niveau de la CAFO (Coordination des Associations et ONG des femmes du Mali).

Ceux des jeunes s'expriment principalement au sein de structures non formelles : les associations sportives et culturelles, les groupements de solidarité ou les réseaux de communication informels. Ils sont souvent les premiers à adopter les nouvelles technologies, jouant ainsi un rôle clé dans la diffusion de l'information et la mobilisation sociale.

Le leadership des personnes en situation de handicap est souvent invisible pour la majorité de la population. Il s'exerce principalement au sein d'organisations dédiées, où ils se renforcent mutuellement, partagent leurs expériences et mènent des actions de plaidoyer pour leurs droits. Leur participation communautaire reste très faible dans la plupart des villages.

5.2. Obstacles à une participation significative des femmes dans les organismes publics

Les principaux obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour une participation significative dans les sphères publiques de décision sont : le faible niveau d'instruction des femmes, la méconnaissance de leurs droits et les pesanteurs socio-culturelles

Les personnes en situation de handicap font face à de multiples obstacles quant à leur participation aux organismes publics. Ces barrières ne sont pas seulement physiques, elles sont aussi sociales, culturelles et institutionnelles, agissant souvent de concert pour exclure les PSH des espaces de prise de décisions. Il y'a les barrières physiques (Infrastructures inaccessibles, Environnement non adapté, absence d'outils de communication adaptés) ; barrières sociales et culturelles (Stigmatisation et préjugés, paternalisme) et les barrières Institutionnelles et Économiques (Pauvreté et dépendance). Tout cela quel que soit le type d'handicap.

5.3. Détenteurs de pouvoir et analyse de leur influence sur l'accès et le contrôle des ressources par les groupes vulnérables

L'accès et le contrôle des ressources, ainsi que la participation à la prise de décisions des groupes vulnérables, dépendent fortement des structures de pouvoir existantes. Ces structures s'expriment à plusieurs niveaux, allant du ménage jusqu'aux instances communautaires et institutionnelles.

5.3.1. Au niveau du ménage

Dans la majorité des ménages ruraux maliens, le chef de famille, généralement un homme adulte, détient la prérogative principale en matière d'accès et de contrôle des ressources. C'est lui qui décide de l'attribution des terres, de l'utilisation du matériel agricole, des revenus issus de la production

agricole et de la gestion des biens du ménage. Les femmes, bien que très impliquées dans les travaux agricoles et la gestion domestique, disposent rarement d'un pouvoir décisionnel sur les ressources stratégiques. Leur accès à la terre, par exemple, se fait souvent par le biais de leurs époux ou de leurs familles élargies ; ce qui les place dans une situation de dépendance.

Les jeunes garçons, quant à eux, occupent une place subordonnée dans la hiérarchie familiale. Ils participent activement aux activités de production mais leurs marges de décisions demeurent limitées, surtout dans les ménages patriarcaux où les aînés concentrent l'autorité.

Pour les jeunes femmes, cette dépendance est encore accentuée par les normes sociales qui les cantonnent aux tâches reproductives et domestiques aux côtés de leurs parents (Aide au champ et pour les AGR de la mère).

Les PSH, en particulier les jeunes en situation de handicap, sont encore plus marginalisés dans les ménages, souvent considérés comme dépendants et non comme acteurs productifs.

5.3.2. Au niveau des groupes et organisations de base

Au sein des organisations locales, coopératives, associations villageoises, groupements de femmes et de jeunes, le leadership est souvent exercé par des notables, des hommes adultes ou des élites locales disposant d'un capital social ou économique important. Ces leaders jouent un rôle déterminant dans l'allocation des ressources communes, la gestion des appuis extérieurs et la représentation des intérêts de la communauté auprès des autorités.

Bien que des organisations féminines et de jeunes soient présentes dans la plupart des villages, leur capacité d'influence sur les grandes orientations reste faible. Les femmes occupent parfois des postes de trésorières ou de secrétaires, mais la présidence ou la direction des organisations est encore majoritairement masculine.

Pour les PSH, l'intégration dans ces structures est rare, et lorsqu'elle existe, leur voix est souvent marginalisée. Les associations de personnes handicapées, quand elles existent, manquent de moyens financiers et organisationnels pour peser dans les débats communautaires.

5.3.3. Au niveau communautaire et institutionnel

Les autorités coutumières et religieuses jouent un rôle essentiel dans la régulation sociale et la gestion des ressources au niveau communautaire. Les chefs de village et les leaders religieux influencent fortement les décisions concernant l'accès à la terre, à l'eau et aux pâturages. Leur légitimité repose sur des traditions profondément enracinées et leurs décisions, bien qu'empreintes de valeurs communautaires, tendent à perpétuer des rapports de pouvoir inégalitaires qui défavorisent les femmes, les jeunes et les PSH.

Les collectivités territoriales (mairies et délégation spéciales) détiennent une responsabilité légale en matière de planification et de gestion des ressources locales à travers les Plans de Développement Économique, Social et Culturel (PDESC). Toutefois, la faible application de la loi 052 de décembre 2015 sur le quota de 30 % de représentation féminine et le manque de dispositifs d'inclusion sociale font que les groupes vulnérables restent sous-représentés dans ces instances.

Enfin, les services techniques déconcentrés (agriculture, élevage, formation professionnelle, affaires sociales) disposent d'un pouvoir considérable en termes d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires des projets. Cependant, leurs pratiques demeurent souvent neutres au regard du genre et de l'inclusion, ce qui reproduit les inégalités d'accès aux ressources et aux opportunités.

5.3.4. Influence et leadership émergent des groupes vulnérables

Malgré ces déséquilibres, des dynamiques de leadership émergent au sein des groupes vulnérables. Dans plusieurs localités, des femmes leaders parviennent à s'imposer dans la gestion des coopératives ou des groupements féminins, notamment dans les filières de transformation agroalimentaire. Des jeunes entrepreneurs se distinguent également en mobilisant des innovations technologiques ou des partenariats avec des ONG locales. Quant aux PSH, leur organisation collective, bien que fragile, commence à leur permettre de faire entendre leurs voix, notamment à travers des fédérations régionales d'associations de personnes en situation d'handicap.

Ces expériences positives démontrent que, lorsqu'elles bénéficient de capacités renforcées, de financements adaptés et d'un environnement institutionnel inclusif, les groupes vulnérables sont capables de développer un leadership constructif et de participer activement à la gouvernance des ressources et des opportunités économiques.

VI- Risques potentiels de protection (Violences Basées sur le Genre/ Exploitation Abus et Harcèlement Sexuel)

L'analyse des dynamiques communautaires et institutionnelles dans les zones rurales ciblées par le projet FIER II met en évidence l'existence de risques importants en matière de protection, en particulier ceux liés aux Violences Basées sur le Genre (VBG), à l'Exploitation et aux Abus Sexuels (EAS), ainsi qu'au Harcèlement Sexuel (HS). Toutefois il faut noter que ces risques varient d'un groupe à un autre. Cinq groupes de répondants ont été ciblés en l'occurrence les jeunes filles, les jeunes garçons, les PSH, les hommes et les femmes adultes.

Les entretiens ont porté essentiellement sur les types de VBG, les causes, conséquences et mesures de mitigation.

6.1. Différents types de violences basées sur le genre

Les VBG sont définies comme tout acte nuisible perpétré contre me gré de quelqu'un et qui est basé sur une différence socialement prescrite entre les hommes et les femmes. Selon le GBVIMS 905 incidents de VBG ont été rapportés au cours du 2eme trimestre 2025, respectivement 33% et 20% des incidents sont des cas de violences physique, et psychologiques. Les violences sexuelles représentent, 20% des incidents dont 8% de viols et 12% d'agressions sexuelles. Les mariages forcés et les dénis de ressources représentent respectivement 9% et 18% des incidents. Les plus fréquents dans la zone d'intervention du projet sont : les violences physiques le mariage précoce et forcé et les violences psychologiques.

Les jeunes filles de la zone du projet FIER II dénoncent avec force les mariages précoces et forcés, une pratique traditionnelle qu'elles considèrent comme une source de violences sexuelles. Elles ont souligné que cette coutume les rend victimes de sévices physiques et psychologiques, les menaçant dans leur intégrité physique et leur vie. Toutefois ces types de violences varient d'une zone à une autre.

Pour les violences physiques, elles constituent la forme la plus visible et souvent la plus directe des violences basées sur le genre. Dans les zones d'intervention du projet, ces violences (Gifle, coup de pied, coups de main, etc.) sont un phénomène fréquent, étroitement lié aux dynamiques de pouvoir inégales au sein du ménage et de la communauté. Elles sont souvent perçues comme un moyen légitime d'exercer le contrôle et la discipline pour certaines personnes rencontrées.

Quant aux violences psychologiques et émotionnelles, elles se manifestent à travers une variété de comportements allant des insultes et des injures directes aux propos humiliants et dégradants. Elles sont souvent utilisées pour maintenir une hiérarchie de pouvoir au sein du ménage et de la communauté. Ce type de violences se caractérise par : les insultes et dénigrement, l'humiliation publique et les menaces et chantages.

La mise en œuvre des activités du projet FIER II peut également exacerber les risques VBG à travers les exploitations Abus et Harcèlements Sexuels à la suite de la mobilisation d'un effectif important (personnel du projet, consultant, entreprise, facilitateur, SFD, ONG, service technique etc...) qui peuvent exercer un pouvoir sur les communautés rurales qu'ils servent.

6.2. Causes des VBG

Les violences VBG observés dans les zones d'intervention du projet ne sont pas des événements isolés, mais le résultat de l'interaction de plusieurs facteurs structurels. Ils sont profondément enracinés dans les dynamiques socio-économiques, les normes culturelles et les faiblesses des mécanismes de gouvernance. La pauvreté et précarité, les normes de genre rigides et la hiérarchisation sociale sont entre autres quelques facteurs favorisant les VBG dans les communautés.

6.3. Conséquences des VBG

Les conséquences des violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques, s'étendent bien au-delà de l'acte initial. Elles ont des répercussions profondes et durables qui affectent les individus, les familles et l'ensemble de la communauté, agissant comme un frein au développement et à la cohésion sociale.

Ces violences ont un impact négatif autant au niveau de l'individu, du ménage que de la communauté.

6.4. Mesures de mitigation

En termes de mitigation contre les VBG, les résultats de l'étude sont en droite ligne avec la stratégie nationale de lutte contre les VBG au Mali. Elle s'articulera autour de 3 principaux points. Dans un premier temps, il s'agira de prévenir. Pour cet aspect, il s'agira de sensibiliser et établir des normes claires. Pour cet aspect, il se concentrera sur la création d'un environnement sûr et respectueux pour tous les participants. La seconde mesure sera la réponse aux violences, elle passera par la mise en place des mécanismes de signalement et de soutien. Et en fin il s'agira pour le projet d'assurer un suivi durable, avec l'intégrer les indicateurs de VBG dans le suivi et l'évaluation ; l'adoption une approche centrée sur la survivante et l'implication des communautés dans la conception des mesures. Toutefois, il faudra noter que ces mesures seront faites avec l'appui des structures étatiques comme afin de s'assurer de sa cohérence avec les politiques et principes gouvernementaux.

VII. Objectifs et Axes stratégiques

7.1. Objectifs de la stratégie :

L'objectif global est de garantir que les jeunes (filles et garçons), ainsi que les personnes en situation de handicap, populations aient un accès équitable aux ressources, des opportunités réelles et une participation active dans les activités du projet FIER II.

De manière spécifique, cette étude devrait contribuer à satisfaire spécifiquement les finalités suivantes :

- ✚ Promouvoir un accès équitable aux ressources (terre, crédit, formation, emploi) ;
- ✚ Assurer la participation effective des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans la prise de décision dans les ménages et la communauté ;
- ✚ Favoriser l'autonomie économique et sociale des femmes et des jeunes en situation de handicap ;
- ✚ Réduire les pratiques discriminatoires et les stéréotypes de genre à travers des activités de sensibilisation et d'information ;

7.2. Axes stratégiques

Cette stratégie est alignée sur les composantes et interventions du FIERII et sur les trois objectifs stratégiques de la politique du FIDA sur l'égalité des sexes à savoir :

Objectif 1 : Promouvoir l'autonomisation économique des ruraux des deux sexes afin de leur permettre de participer aux activités économiques rentables et d'en bénéficier, sur un pied d'égalité ;

Objectif 2 : Permettre aux femmes et aux hommes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et les organisations rurales ; et

Objectif 3 : Réaliser un équilibre plus équitable entre les femmes et les hommes dans la répartition du travail et des bénéfices économiques et sociaux.

À la lumière du diagnostic mené sur les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap (PSH), il apparaît que la participation de ces groupes aux activités du projet FIER II fait face à des obstacles d'ordre économique, social, institutionnel et culturel. Pour garantir une participation équitable et inclusive, le projet mettra en place des initiatives visant à consolider les acquis du projet FIER et approfondir la prise en compte du genre dans les actions futures. Ainsi, trois axes stratégiques sont nécessaires pour la mise en œuvre efficace des activités

Axe Stratégique 1 : Créer un environnement favorable pour la prise en compte du genre et l'inclusion sociale dans la formation professionnelle et l'insertion économique.

Axe Stratégique 2 : Renforcer les capacités des associations féminines, des jeunes et des OP en vue de saisir les opportunités économiques.

Axe Stratégique 3 : Capitaliser et diffuser les meilleures pratiques sur le genre et l'inclusion sociale.

7.3. Description des axes :

Axe Stratégique 1 : Créer un environnement favorable pour la prise en compte du genre et l'inclusion sociale dans la formation professionnelle et l'insertion économique.

1.1 Formation des points focaux des services partenaires et autres parties prenantes sur le genre
Les points focaux des services techniques (Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP), la Direction Nationale de l'Emploi (DNE), l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), l'Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle (INIFORP) et l'Agence pour l'Emploi des Jeunes (APEJ) ainsi que les représentations régionales du MENEFP, les Collectivités Territoriales (CT) des zones d'intervention du projet) et les parties prenantes (Collectivités, opérateurs de Ciblage et d'orientation) seront formés sur le genre et inclusion sociale, les VBG afin de prendre en compte l'égalité des sexes dans la mise en œuvre des activités.

1.2 Soutenir les points focaux des services partenaires pour l'égalité des sexes et L'inclusion sociale

Appuyer techniquement à travers des missions de suivi et supervision les points focaux des services techniques partenaires dans la prise en compte du genre dans les activités ;

1.3 Insérer des mesures genre et de l'inclusion sociale dans les TDRs, DAO, et tout autre document du projet

Des mesures pour la promotion du genre et de l'égalité des sexes seront insérées dans les différents documents du projet DAO, TDR et autres documents développés par le projet

Axe Stratégique 2 : Renforcer les capacités des associations féminines, des jeunes et des PSH en vue de saisir les opportunités économiques.

2.1 Renforcement de capacité des associations de femmes et de jeunes, les leaders religieux et communautaires sur l'égalité des sexes, les VBG

Des ateliers de formation seront facilités sur le genre, le leadership féminin, la communication, la négociation et les VBG. Les femmes leaders rurales seront formées sur le plaidoyer et le lobbying pour l'accès au foncier et aux ressources productives. Des produits financiers adaptés aux femmes rurales (micro-crédit vert, crédit épargne-éducation) seront développés et testés. Des kits d'installation seront financés pour les jeunes filles sortantes des parcours de formation (couture, restauration, maraîchage, aviculture...). Un soutien pour la participation des femmes aux instances de gouvernance (coopératives et autres comités) sera apporté. Les groupements féminins ruraux qui existent bénéficieront d'appui leur formalisation juridique et leur structuration économique.

Dans le but d'accompagner le projet dans le changement des rapports sociaux de genre et de renforcer l'autonomisation économique des femmes, le projet expérimentera l'approche GALS dans un village.

2.2 Mentorat et Coaching des femmes, des jeunes et les PSH entrepreneurs pour leur assurer un soutien dans leur domaine d'activité

Les femmes leaders locales bénéficiaire du projet FIER seront identifiées et formées pour accompagner les femmes, les jeunes et les PSH afin de les encadrer dans la réalisation de leurs rêves professionnels, les motiver, les encourager et les aider à surmonter les obstacles et à développer les aptitudes et les compétences nécessaires à leur réussite. Des mécanismes de tutelle sécurisée seront établis (avec tuteurs ou mentors formés) pour les stagiaires mineurs.

Axe Stratégique 3 : Capitaliser et diffuser les meilleures pratiques sur le genre et l'inclusion sociale.

3.1 Capitaliser les expériences sur le genre

Des jeunes champions dans la promotion du genre et de l'égalité de sexes seront identifiés pour un partage d'expérience avec les différents acteurs

3.2 Elaboration et publication de notes d'apprentissage

Des notes de bonne pratique sur le genre et l'inclusion sociale seront développées et partagés avec les acteurs afin de renforcer l'apprentissage et le partage des connaissances.

VIII. Méthodologie de suivi-évaluation de la stratégie genre et inclusion sociale

Le suivi-évaluation (S&E) est le pilier de chaque programme et projet. Il garantit que les engagements du projet en matière d'égalité et d'inclusion se traduisent par des résultats concrets et mesurables. La méthodologie proposée repose sur quatre piliers interdépendants : la définition d'un

cadre de suivi sensible au genre et au handicap, l'identification d'indicateurs désagrégés, la mise en place de mécanismes participatifs de collecte et d'analyse des données, et le renforcement de la redevabilité envers les communautés.

8.1. Cadre de suivi-évaluation sensible au genre et au handicap

Le suivi-évaluation devra être intégré au dispositif global du projet, mais avec un accent particulier sur la dimension genre et inclusion. Cela signifie que :

- ✓ Toutes les activités planifiées feront l'objet d'un suivi des indicateurs désagrégés par sexe, âge et handicap ;
- ✓ Les rapports périodiques incluront une section spécifique sur les progrès réalisés en matière d'intégration du genre et d'inclusion sociale ;
- ✓ Les bénéficiaires eux-mêmes seront impliqués dans le suivi, notamment à travers leurs organisations communautaires de base (groupement et associations), afin d'assurer une appropriation locale.

8.2. Indicateurs de suivi spécifiques

Des indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront définis pour mesurer les résultats de la stratégie. Ces indicateurs seront au niveau de chaque objectif du cadre logique et devraient se focaliser sur les aspects suivants :

Axe 1 : Créer un environnement favorable pour la prise en compte du genre et l'inclusion sociale dans la formation professionnelle et l'insertion économique.

Axe 2 : Renforcer les capacités des associations féminines, des jeunes et des PSH en vue de saisir les opportunités économiques.

Axe 3 : Capitaliser et diffuser les meilleures pratiques sur le genre et l'inclusion sociale.

Par rapport aux personnes en situation de handicap

8.3. Mécanismes de collecte et d'analyse des données

La collecte des données se fera à plusieurs niveaux :

Quantitatif : suivi administratif à travers les registres du projet, bases de données des SFD, rapports des centres de formation et des collectivités locales.

Qualitatif : enquêtes périodiques auprès des bénéficiaires, focus groups, entretiens avec des leaders communautaires, des femmes, des jeunes et des organisations de PSH.

Participatif : comités de suivi communautaires composés de représentants des groupes vulnérables, chargés de documenter les progrès et d'alerter en cas de difficultés.

Un système numérique simplifié via Ruche devrait être mis disposition des agents (points focaux) pour la remonter périodique des données sur la base du plan de suivi évaluation. Pour ce faire le projet FIER II devrait doter les points focaux de tablette et formées les agents sur l'utilisation et la remontée d'information.

Le suivi de la stratégie genre et inclusion se fera de manière continue, avec des rapports trimestriels intégrant des données désagrégées, et des bilans semestriels pour mesurer les progrès par rapport aux indicateurs fixés.

Une évaluation annuelle permettra d'identifier les succès, les difficultés et les ajustements nécessaires. Enfin, une évaluation finale à la fin du projet permettra d'analyser l'impact global de la stratégie.

8.4. Rôles et responsabilités

L'Unité de Coordination Nationale de FIER II sera responsable de l'intégration des indicateurs genre et inclusion dans le plan global de suivi-évaluation.

Le Spécialiste Genre et Inclusion Sociale du projet aura pour mission de coordonner le suivi spécifique, d'appuyer la collecte et de consolider les données. Il s'assurera que les indicateurs sont sensibles au genre et requière le niveau de désagrégation selon les exigences du bailleur.

Les OSC locales et associations de base (groupements de femmes, de jeunes et de PSH) participeront à la collecte communautaire et à la validation des données.

Les collectivités territoriales et services techniques déconcentrés seront impliqués dans la remontée et la vérification des informations.

8.5. Redevabilité et transparence

Le suivi-évaluation ne doit pas se limiter à une logique de reporting interne, mais doit également renforcer la redevabilité envers les communautés bénéficiaires. Pour cela : des restitutions publiques des résultats seront organisées chaque année au niveau communal et régional ; des tableaux de bord communautaires simplifiés (en langues locales et accessibles aux PSH) seront diffusés ; un mécanisme de feedback anonyme (boîtes à suggestions, numéros verts) sera mis en place pour recueillir les préoccupations et améliorer les activités.

IX. Plan d'actions opérationnel genre et inclusion sociale

Le plan d'action opérationnel ci-dessous a pour objectif de traduire la stratégie du projet en mesures concrètes pour une intégration effective du genre et de l'inclusion sociale selon les objectifs stratégiques de la politique genre de FIDA.

9.1. Plan d'Actions pour l'Égalité des Genres et l'Inclusion Sociale des jeunes

Activités	Objectif FIDA	Indicateurs	Responsables	Echéance	Budget en CFA
Créer un environnement favorable pour la prise en compte du genre et l'inclusion sociale dans la formation professionnelle et l'insertion économique.					
Former le personnel du projet, les ONG et les partenaires (Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP), la Direction Nationale de l'Emploi (DNE), l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), l'Institut National d'Ingénierie de Formation Professionnelle (INIFORP) et l'Agence pour l'Emploi des Jeunes (APEJ) ainsi que les représentations régionales du MENEFP, les Collectivités Territoriales (CT) sur le genre et les VBG	OS 3	Nombre de personnes formées sur le genre, les VBG et le ciblage Nombre de femmes formées sur le genre, les VBG et le ciblage	Spécialiste Genre	2026	20 000 000
Former les OCO sur le genre, le Ciblage l'inclusion sociale	OS 3	Nombre de personnes formées sur le ciblage et l'inclusion sociale Nombre de femmes formées sur le ciblage et l'inclusion sociale	Spécialiste Genre, Expert Insertion économique et partenaires	2026	5 000 000
Assurer l'intégration des mesures genres, inclusion sociale et lutte contre les exploitations abus sexuels dans les DAO, TDRs, études d'impact environnemental et autres documents du projet	OS 3	Nombre de DAO, TDRS, étude d'impact environnemental et autres documents intégrant les mesures genres et l'égalité des sexes	Spécialiste Genre	2026-2030	0
Veiller à l'inclusion des femmes et PSH dans les différents comités	OS 2	Nombre de femmes et de PSH intégrant les comités	Spécialiste Genre Et partenaires	2026-2030	0
Renforcer les capacités des associations féminines, des jeunes et des PSH en vue de saisir les opportunités économiques.					

Activités	Objectif FIDA	Indicateurs	Responsables	Echéance	Budget en CFA
Former les femmes sur la pisciculture, l'embouche, le maraîchage, l'entrepreneuriat, la production animale, la production agricole etc. - Les horaires, le lieu sont adaptés aux besoins des femmes et des jeunes. - Possibilités de garde d'enfants pendant la formation	OS 1	Pourcentage de femmes formées qui déclarent que les modalités de formation (horaires et garde d'enfants) étaient adaptées à leurs besoins, par rapport à l'objectif fixé.	Spécialiste Genre, Expert en Formation professionnelle	2026-2029	0
Organiser des formations en leadership en éducation financière spécifiquement, en négociation pour les femmes y compris les femmes leaders et les jeunes/PSH. Possibilités de garde d'enfants pendant la formation	OS 2	Nombre de femmes formées en leadership et éducation financière, en négociation	Spécialiste Genre et partenaire	2026-2029	10 000 000
Développer et tester des produits financiers adaptés aux femmes rurales (micro-crédit vert, crédit épargne-éducation, crédit agricole femme rurale)	OS 1	Nombre de produit financier développer et tester Nombre de femme bénéficiant de produit financier	Spécialiste Genre et partenaire	2026-2029	20 000 000
Aider les femmes et les jeunes à identifier les opportunités de marché, à développer des produits à valeur ajoutée et à établir des liens avec les acheteurs et les consommateurs. Possibilités de garde d'enfants pendant la formation	OS 1	Nombre de femmes et de jeunes appuyés pour identifier les opportunités de marchés	Spécialiste Genre, Expert Insertion économique et partenaires	2026-2029	0
Financer des kits d'installation pour les jeunes filles sortantes des parcours de formation (couture, restauration, maraîchage, aviculture, etc.)	OS 1	Nombre de jeune fille bénéficiant de kit d'installation	Spécialiste Genre et partenaires	2026-2029	25 000 000
Création ou renforcement de réseaux de femmes et de jeunes en milieu rural	OS 1	Nombre de réseau créée ou renforcé	Spécialiste Genre	2026-2029	5 000 000
Organiser un prix annuel pour la meilleure femme et le meilleur jeune entrepreneur	OS 1	Nombre de prix annuel organisé	Spécialiste Genre et partenaires	2026-2029	5 000 000
Introduction de technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre Évaluer les besoins des femmes en matière de technologie	OS 1	Nombre de femmes bénéficiant de technologies permettant d'économiser du temps et de la main-d'œuvre	Spécialiste Genre et partenaires	2026-2029	15 000 000

Activités	Objectif FIDA	Indicateurs	Responsables	Echéance	Budget en CFA
Sensibiliser les parents, les bénéficiaires les leaders traditionnels et religieux sur les opportunités du projet y compris les stéréotypes liés au genre et au handicap et renforcer les mécanismes traditionnels de protection des femmes et des jeunes contre les VBG ;	OS 2	Nombre de campagnes organisés Nombre de personnes touchés par les campagnes	Spécialiste Genre et partenaires	2026-2029	10 000 000
Favoriser un mécanisme de tutelle entre tuteur et stagiaire	OS 3	Nombre de stagiaire mineur rentrant en contact avec un tuteur	Spécialiste Genre et partenaires	2026-2029	5 000 000
Organiser des sessions de plaidoyer auprès des organisations paysannes pour la participation des jeunes filles/femmes leaders rurales auprès des décideurs des OP.	OS 2	Nombre de sessions de plaidoyer Nombre d'engagement des organisations de femmes, jeunes et PSH	Spécialiste Genre et partenaires	2026-2028	10 000 000
Elaborer un code de conduite de lutte contre l'exploitation et abus sexuels pour le projet ;	OS 3	Nombre de session de dissémination du code de conduite Pourcentage de personnes ayant signé le code de conduite	Spécialiste Genre	2026	0
Établir un mécanisme de plainte et d'alerte confidentiel pour les exploitations abus sexuels et le harcèlement sexuel et faire un suivi	OS 3	Nombre de plaintes reçues et traitées. Nombre de plainte de femmes et de jeunes Nature des plaintes reçues	Spécialiste genre et partenaires	2026	5 000 000
Appuyer la célébration des campagnes 8 Mars, journée de la femme rurale et journée panafricaine de la femme	OS 3	Nombre de personnes ayant participé aux campagnes de 8 Mars, journée de la femme rurale et la journée panafricaine de la femme	Spécialiste genre et partenaires	2026-2028	5 000 000

Activités	Objectif FIDA	Indicateurs	Responsables	Echéance	Budget en CFA
Former le personnel du projet, les partenaires et acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet sur le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (Gender Action Learning System- GALS) et assurer sa mise en œuvre	OS3	Nombre de personnel du projet formé sur l'approche GALS ; Nombre de personnel des partenaires formés sur l'approche GALS	Consultant, Spécialiste Genre Et partenaires	2027-2029	100 000 000
Capitaliser et diffuser les meilleures pratiques sur le genre et l'inclusion sociale.					
Atelier de partage d'expérience des jeunes champions dans la promotion du genre	OS 2	Nombre d'atelier organisé	Spécialiste genre et partenaires	2026-2029	5 000 000
Élaborer et publier de notes d'apprentissage	OS3	Nombre de notes d'apprentissage élaboré et diffusé	Spécialiste genre et partenaires	2026-2029	5 000 000
Total					250 000 000

9.2. Plan d'action spécifique pour l'insertion économique des jeunes en situation de handicap (PSH)

Activités	Indicateurs	Responsables	Echéance	Budget en CFA
Identifier et cibler les JRSH	Nombre de JPSH identifiée et ciblée	Spécialiste Genre, FEMAPH et partenaires	2026-2029	5 000 000
Former les JRSH en agriculture, artisanat, embouche, pisciculture, alphabétisation fonctionnelle, sur l'entrepreneuriat etc	Nombre de PSH formés, nombres de femmes formées en agriculture, artisanat, embouche, pisciculture, alphabétisation fonctionnelle, sur l'entrepreneuriat	Spécialiste Genre et partenaires	2026-2029	20 000 000
Financer les PSH en AGR et MER	Nombre de PSH financé en AGR et MER	Spécialiste Genre et partenaires	2026-2029	0

Activités	Indicateurs	Responsables	Echéance	Budget en CFA
Créer un programme de mentorat reliant des jeunes PSH entrepreneurs à des modèles de réussite au niveau local et national.	Nombre de mentors identifié désagrége par domaine Nombre de PSH participant aux programmes de mentorat Pourcentage de PSH affirmant avoir amélioré leurs connaissances grâce aux mentorats	Spécialiste Genre et partenaires	2025-2028	5 000 000
Favoriser la participation des PSH aux comités et aux coopératives, en instaurant des quotas de représentation.	Nombre de PSH dans les comités et coopératives (Désagrége par sexe) Nombre de PSH occupant un poste de responsabilité (président ou adjoint) dans les comités et coopératives	Spécialiste Genre et partenaires	2026- 2029	5 000 000
Organiser des espaces de discussion régulières où les jeunes PSH peuvent interagir directement avec les décideurs locaux (maires, chefs de village, représentants d'ONG) pour exprimer leurs besoins et proposer des solutions.	Nombre d'espaces de discussion organisé	Spécialiste Genre et partenaires	2026	5 000 000
Encourager et financer la création et ou redynamisation d'organisations dirigées par les jeunes PSH eux-mêmes. Ces associations peuvent devenir des interlocuteurs clés pour les projets de	Nombre d'associations de PSH mis en place et ou redynamiser	Spécialiste Genre et partenaires	2026- 2027	5 000 000

Activités	Indicateurs	Responsables	Echéance	Budget en CFA
développement et les autorités, en portant la voix de leurs membres de manière structurée et unie.				
Encourager les entreprises à adopter des politiques d'embauche inclusives, en leur montrant les bénéfices de l'inclusion des PSH et en les accompagnant dans l'aménagement des postes de travail	Nombre d'entreprise ayant mis en place une politique d'embauche inclusive favorisant les PSH	Spécialiste Genre	2026-2029	2 000 000
Organiser des visites d'entreprises pour les jeunes PSH afin de les familiariser avec les environnements de travail.	Nombre de visite organisée pour les jeunes PSH afin de les familiariser avec les environnements de travail	Spécialiste Genre et partenaires	2026-2029	3 000 000
Sensibiliser les familles pour les encourager à soutenir l'autonomie et les ambitions professionnelles de leurs enfants en situation de handicap, en luttant contre les préjugés qui pourraient limiter leurs opportunités.	Nombre de famille sensibilisée en vue de soutenir l'autonomie et les ambitions professionnelles de leurs enfants en situation de handicap	Spécialiste Genre et partenaires	2026-2029	3 000 000
Développer des modules de formation adaptés aux différents types de handicap (auditif, visuel, moteur), en partenariat avec les institutions spécialisées.	Nombre de modules adaptés à différents types de handicap développés Nombre de personnes ayant participé aux sessions de formation désagrégé par sexe et par tranche d'âge Pourcentage de personnes ayant une bonne capacité de compréhension des modules de formation (pré et post test)	Spécialiste Genre et partenaires	2026	3 000 000
Organiser des campagnes communautaires de sensibilisation pour réduire la stigmatisation et mettre en valeur les réussites économiques des PSH.	Nombre de sessions développée désagrégé par type de campagnes	Spécialiste Genre et partenaires	2026- 2029	3 000 000

Activités	Indicateurs	Responsables	Echéance	Budget en CFA
	Nombre de personnes touché lors des campagnes de sensibilisation désagrégé par sexe Pourcentage de personnes (communautés) affirmant avoir amélioré leurs niveaux de connaissance sur l'inclusion des PSH			
Mettre en place un pôle technique de facilitateur sur l'inclusion composé de jeunes, femmes, PSH pour accompagner le programme.	Nombre de facilitateur sur l'inclusion identifié (désagréger par sexe)	Spécialiste Genre et partenaires	2026	5 000 000
Promouvoir l'intégration des PSH dans les filières porteuses d'emplois, notamment en milieu rural, constitue également une priorité. ;	Nombre de PSH intégrant les filières porteuses d'emplois notamment en milieu rural	Spécialiste Genre FEMAPH et partenaires	2026- 2029	20 000 000
Total				84 000 000

Chapitre 3 : Conclusion et recommandations

Conclusion

Cette étude révèle que la participation effective des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap (PSH) est entravée par des barrières systémiques. L'accès limité aux ressources, l'absence de représentation dans la prise de décisions et la charge de travail disproportionnée sont des obstacles majeurs. Pour que le projet FIER II atteigne ses objectifs, il est impératif d'aller au-delà de la simple inclusion. Le projet doit veiller à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action opérationnel.

Recommandations

En plus des actions dans le plan d'action ci-dessous, l'étude à partir des entretiens et FGD fait des recommandations ci-dessous au projet FIER II :

- ❑ Établissement d'une politique stricte de tolérance zéro vis-à-vis des VBG, EAS et HS dans toutes les activités du projet, assortie de sanctions claires et appliquées à tout contrevenant, qu'il soit membre du personnel, partenaire ou prestataire ;
- ❑ Création de mécanismes confidentiels et accessibles de signalement des abus, incluant des boîtes à plaintes anonymes, des numéros verts et des relais communautaires formés. Ces mécanismes doivent être sensibles au genre et au handicap, afin de garantir que toutes les victimes puissent exprimer leurs préoccupations en toute sécurité ;
- ❑ Mise en place de dispositifs de référencement et d'accompagnement des survivant(e)s, en partenariat avec les services sociaux, sanitaires et les OSC spécialisées. Cela inclut un appui psychosocial, médical et juridique aux victimes de VBG/EAS/HS. Le projet peut faire un appel aux One Stop Center existant dans toutes les régions pour la prise en charge des victimes/survivantes de VBG ;
- ❑ Formation systématique de l'ensemble du personnel du projet et des partenaires sur les normes de conduite, le Code de Conduite du FIDA et les procédures de prévention des abus. Des sessions de sensibilisation doivent également être organisées régulièrement à l'intention des communautés bénéficiaires ;
- ❑ Promotion du leadership féminin et inclusif dans les structures de gouvernance locales afin de réduire les déséquilibres de pouvoir et de limiter les risques de manipulation ou d'abus d'autorité ;
- ❑ Intégration d'indicateurs de protection dans le dispositif de suivi-évaluation du projet, permettant de suivre le nombre de cas signalés, traités et résolus, tout en garantissant la confidentialité des données ;
- ❑ Le développement d'infrastructures adaptées : Il est nécessaire d'aménager des bâtiments accessibles (rampe d'accès, ascenseurs, signalétique adaptée, etc.) et de promouvoir l'utilisation de technologies d'assistance afin de garantir une mobilité sans entrave pour les PSH dans les espaces publics, éducatifs et professionnels ;
- ❑ La mise en place de programmes éducatifs inclusifs : L'élaboration de contenus pédagogiques adaptés, la formation des enseignants à la prise en charge des besoins spécifiques, et l'adaptation des environnements scolaires sont des conditions indispensables pour une éducation réellement inclusive ;

- ❑ Mettre en place une base de données actualisée et désagrégée sur la situation des personnes en situation de handicap (PSH), en particulier en ce qui concerne leurs besoins en matière d'emploi, de formation professionnelle et de renforcement de capacités. Cette base de données permettra de mieux orienter les interventions et d'assurer une planification plus efficace et inclusive ;
- ❑ Le renforcement de potentiel entrepreneurial des jeunes femmes, des jeunes hommes et des PSH, en leur offrant un accompagnement adapté, un accès facilité aux financements, ainsi que des formations ciblées en gestion et en développement d'activités génératrices de revenus ;
- ❑ L'intégration de ces groupes vulnérables dans les filières porteuses d'emplois, notamment en milieu rural, constitue également une priorité. Cela passe par l'identification de secteurs économiques à fort potentiel ;
- ❑ Mettre en place un pôle technique de facilitateur sur l'inclusion composé de jeunes, femmes, PSH pour accompagner le programme.
- ❑ Réaliser une évaluation de la structure de coordination du projet FIER II, axée sur le degré d'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- ❑ Impliquer les associations de jeunes dans la sélection des projets, ainsi que l'identification de la tranche d'âge des bénéficiaires ;
- ❑ Mettre en place un mécanisme volontaire afin de favoriser le recrutement des femmes et PSH sur le projet ;
- ❑ Elaborer un MoU pour faciliter la collaboration technique de l'Etat et les organisations faitières avec un cadre de résultats annuels ;
- ❑ Mettre en place un mécanisme d'évaluation annuel de l'ensemble des parties prenantes du projet ;
- ❑ Prendre en compte les personnes déplacées internes dans les appuis ;

Annexes :

**Deuxième Projet de Formation
professionnelle, Insertion et Appui à
l'Entrepreneuriat des Jeunes ruraux (FIER II)**

=====



Un Peuple – Un But – Une Foi

=====

TERMES DE REFERENCE

**Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration de la stratégie genre et inclusion sociale du
deuxième Projet de Formation professionnelle, Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des
Jeunes ruraux
(FIER II)**

Avril 2025

I. Contexte et Justification

L'Indice d'inégalité de genre (IIG), qui reflète les inégalités fondées sur le genre, peut être interprété comme la perte de développement humain due à l'inégalité entre les réalisations féminines et masculines. Selon le rapport sur le Développement Humain du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), le Mali a une valeur de l'IIG de 0,689, le classant 156 sur 159 pays dans l'indice de 2015. Au Mali, 8,8% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes et 7,3% des femmes adultes ont atteint au moins le niveau d'éducation secondaire contre 16,2% de leurs homologues masculins. Les femmes représentent 52 % de la population rurale, et elles vivent à 64,2 % en dessous du seuil de pauvreté. Selon le rapport de la Banque africaine de développement sur les inégalités du genre en Afrique ; le Mali occupe la 50e place sur les 52 pays concernés par ce classement. Cette étude dénommée « indice de l'égalité entre les genres en Afrique » permet de mesurer les disparités entre les genres, mais aussi de promouvoir le développement. Trois critères étaient retenus pour cette étude : les opportunités économiques, le développement social, le droit et les institutions. Selon l'étude, au Mali, les femmes qui représentent 75% de la main d'œuvre agricole pourraient apporter beaucoup plus en termes de croissance et de développement. Mais toute une série d'obstacles les freinent. Parmi ceux-ci la ségrégation du marché du travail, le difficile accès aux crédits dans les banques, entre autres.

Au Mali, environ 300 000 jeunes supplémentaires arrivent sur le marché du travail chaque année, principalement dans les zones rurales, pénalisées par un accès limité à la formation, au capital et aux facteurs de production. Par ailleurs, la crise socio politique et sécuritaire que traverse le pays ne favorise pas la création d'emploi. Ainsi, malgré les efforts du Gouvernement et de ses partenaires au développement, le pays reste marqué par un sous-investissement dans la création d'emploi.

Le FIDA à travers le projet FIER a montré qu'il peut contribuer à relever ce défi. Environ 15 340 jeunes ruraux ont bénéficié de formations techniques dont 46% de femmes. Parmi ces jeunes formés, 13 263 ont bénéficié de financement dont 12 505 pour les activités génératrices de revenus et 758 pour les micro-entreprises rurales. Les jeunes femmes représentaient 47% des jeunes financés. Le projet a couvert environ 1 504 villages, accompagné 9 systèmes financiers décentralisés (SFD) dont les capacités des agents de crédit (73 au total) en matière de services aux jeunes ruraux ont été renforcées.

Malgré ces acquis, le Mali reste confronté au défi de l'insertion professionnelle de ces vagues de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année. C'est pourquoi, au vu des performances réalisées par FIER, le Gouvernement a sollicité l'appui technique et financier du FIDA pour mettre en œuvre un nouveau projet intitulé Deuxième projet de Formation Professionnelle, Insertion et appui à l'Entrepreneuriat des jeunes Ruraux (FIER II), avec l'ambition de capitaliser les leçons apprises pour passer à la mise à l'échelle.

Le projet FIER II est donc conçu pour consolider et amplifier les résultats du projet FIER, en soutenant l'inclusion économique des jeunes ruraux dans diverses chaînes de valeur à fort potentiel, à travers un appui à leurs activités économiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques (ASPH) le long des filières (agricole ou non agricoles), tout en améliorant l'efficacité et l'efficience des processus. Le potentiel entrepreneurial, des jeunes femmes en particulier, largement inexploité dans les filières agricoles et artisanales, sera mis à profit, de même que le fort engagement des collectivités territoriales à améliorer la situation des jeunes de leurs territoires, notamment en mettant à leur disposition des ressources foncières.

L'objectif de développement de FIER II est de promouvoir l'esprit d'entreprise en milieu rural et de faciliter l'intégration économique des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles et sous-secteurs non agricoles. A terme, 60 000 jeunes ruraux âgés de 15 à 40 ans, dont 40% de femmes bénéficieront d'une formation professionnelle et/ou d'une insertion économique dans un créneau porteur par l'entrepreneuriat ou l'emploi salarié. Le projet interviendra potentiellement dans toutes

les régions du Mali. Cependant, pour éviter la dispersion et pour plus d'efficacité, les interventions du projet FIER II démarreront dans un premier temps dans les régions couvertes par le projet FIER, pour ensuite s'étendre dans des nouvelles régions. La Zone de démarrage appelée zone de concentration comprendra les régions de Koulikoro, Sikasso, Kayes et Ségou et La zone d'extension sera constituée des régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal.

Le projet FIER II est structuré en trois composantes qui sont :

- Rendre l'environnement institutionnel et socio-économique favorable à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes ruraux ;
- Aider les jeunes ruraux à générer des revenus décents grâce à un accès durable aux services financiers et non financiers adaptés à leurs aspirations et aux exigences du marché ;
- Coordination et gestion du projet.

En vue de s'assurer que les actions du projet profiteront de manière équitable et durable à l'ensemble des bénéficiaires, il s'avère nécessaire de disposer d'une stratégie genre et inclusion sociale. Par ailleurs, il est prévu l'élaboration d'une stratégie de ciblage pour identifier les potentiels bénéficiaires du projet et la stratégie genre et inclusion sociale devrait s'appuyer sur cette identification pour proposer des actions cohérentes. La stratégie genre et inclusion sociale du FIER II et son plan d'actions s'aligneront sur les directives de la stratégie genre du FIDA, notamment sur trois objectifs qui visent à : (i) promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes ; (ii) améliorer leurs bien-être et réduire la charge de travail des femmes ; et (iii) renforcer la participation des femmes et des jeunes et leur rôle dans la prise de décision.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue du recrutement d'un bureau/cabinet pour l'élaboration de la stratégie genre et inclusion sociale du deuxième Projet de Formation professionnelle, Insertion et Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes ruraux (FIER II)

II. Objectifs

1- Objectif principal

L'objectif global est de mobiliser un bureau/Cabinet de consultants en vue d'élaborer le document de stratégie genre et inclusion sociale assorti d'un plan d'actions, et l'état des jeunes ruraux en situation de Handicap assorti d'un plan d'action d'insertion économique des jeunes ruraux en situation de handicap pour le FIER II.

2- Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira pour le bureau/cabinet de/d' :

- établir une analyse genre et inclusion sociale du système de fonctionnement interne et externe y compris la situation actuelle des femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, ainsi que leurs organisations de base en termes d'accès aux ressources (financements, équipements, formation professionnelle, insertion, terre, etc.);
- établir une analyse situationnelle des PSH en termes de difficultés, besoins et attentes et proposer des actions concrètes à mettre en œuvre par le projet ;
- présenter le niveau de participation des jeunes y compris les PSH dans toutes les activités économiques;
- Faire une analyse des résultats du FIER en termes d'intégration genre et faire des recommandations pour renforcer la prise en compte du genre du projet FIERII et pérenniser les acquis ;

- présenter le niveau de participation et la charge de travail des différents groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicaps ainsi que leurs organisations de base) et identifier les autres barrières de participation dans les activités socio-professionnelles, agricoles et non agricoles ;
- identifier les détenteurs de pouvoir en lien avec l'accès et le contrôle des ressources, aux prises de décisions des groupes vulnérables (femmes, jeunes, PSH) dans leurs ménages aussi comme leurs groupes et communautés (leadership);
- définir des actions prioritaires sur la base du diagnostic pour lever les obstacles et promouvoir une participation équitable et inclusive des groupes vulnérables aux actions du projet;
- évaluer les risques potentiels de protection (Violences Basées sur le Genre/ Exploitation Abus et Harcèlement Sexuel) et proposer des mesures d'atténuation ;
- faire une proposition de méthodologie de suivi-évaluation de la stratégie genre et inclusion sociale ;
- élaborer un plan d'actions opérationnel genre et inclusion sociale et un plan d'action d'insertion économique des jeunes en situation de handicap avec des rôles, des responsabilités des acteurs et ressources clairement définis pour la mise en œuvre effective de la stratégie.

III. Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- l'analyse diagnostique genre et inclusion sociale du système de fonctionnement interne et externe y compris la situation actuelle des femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, ainsi que leurs organisations de base en termes d'accès aux ressources (financements, équipements, formation professionnelle, insertion, terre, etc.) est établie ;
- le niveau de participation des jeunes y compris les PSH dans toutes les activités socio professionnelles, agricoles et non agricoles est présenté ;
- une analyse des résultats du FIER en termes d'intégration genre est faite, des recommandations pour renforcer la prise en compte du genre du projet FIERII sont formulées et les acquis sont pérennisés ;
- le niveau de participation et la charge de travail des différents groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes en situation de handicaps ainsi que leurs organisations de base) et les autres barrières de participation dans les activités économiques sont identifiées ;
- les détenteurs de pouvoir en lien avec l'accès et le contrôle des ressources, aux prises de décisions des groupes vulnérables (femmes, jeunes, PSH) dans leurs ménages aussi comme leurs groupes et communautés (leadership) sont identifiés ;
- des actions prioritaires sur la base du diagnostic pour lever les obstacles et promouvoir une participation équitable et inclusive des groupes vulnérables aux actions du projet sont définies ;
- les risques de protection (Violences Basées sur le Genre/ Exploitation Abus et Harcèlement Sexuel) sont évalués et des mesures d'atténuation sont proposées ;
- une proposition de méthodologie de suivi-évaluation de la stratégie genre et inclusion sociale est faite ;
- un plan d'actions opérationnel genre et inclusion sociale et un plan d'action d'insertion économique des jeunes ruraux en situation de handicap avec des rôles, des responsabilités des acteurs et ressources clairement définis pour la mise en œuvre effective de la stratégie est élaboré.

IV. Principales responsabilités

4.1 Responsabilité du Commanditaire

Le projet prendra toutes dispositions pour faciliter la bonne réalisation de l'étude. Il s'agira de :

- organiser la rencontre de cadrage ;
- mettre à la disposition du bureau/cabinet les documents disponibles (tout document relatif au projet, qui pourrait être utile pour la réalisation de l'étude);
- appui à la mobilisation des parties prenantes (information des acteurs clés, lettre d'introduction) ;
- assurer le paiement des prestations selon le marché conclu ;
- assurer le suivi du processus et amendement des documents provisoires.

4.2 Responsabilité du bureau/cabinet

Sous la supervision du Coordonnateur et du Spécialiste genre du projet, le bureau/cabinet mènera les tâches ci-dessous pour atteindre les résultats attendus.

Les Consultants (es) auront pour principales tâches entre autres de :

- animer la rencontre de cadrage avec l'Unité de Coordination National (UCN). Elle serait l'occasion, pour les Consultants (es), de présenter la stratégie de collecte de données, d'élaboration du document, de formulation des besoins en matière de documentation ou tout autres besoins pour la réalisation de la mission mais également de prise en compte des attentes du projet;
- élaborer le compte rendu de la rencontre de cadrage;
- exploiter toute documentation à même de contribuer à une bonne réalisation de la mission;
- proposer une méthodologie spécifique assortie d'un questionnaire pour les enquêtes terrain;
- réaliser une collecte et une analyse de données désagrégées par sexe, âge, situation de handicap sur l'accès et le contrôle des ressources (financements, équipements, formation professionnelle, insertion, terre, etc.) par les groupes cibles de la zone d'intervention du projet;
- évaluer le niveau de participation et la charge de travail des femmes, des personnes en situation de handicap et des jeunes dans les activités socio-professionnelles, agricoles et non agricoles;
- identifier les principaux détenteurs de pouvoir qui influencent l'accès et le contrôle des ressources ;
- sur la base du diagnostic, identifier les obstacles majeurs à la participation équitable et inclusive des groupes vulnérables ;
- proposer des actions prioritaires pour lever ces obstacles et promouvoir une participation effective des groupes vulnérables aux activités du programme ;
- évaluer les risques potentiels de violences basées sur le genre (VBG), d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel auxquels sont confrontés les bénéficiaires ;
- proposer des mesures d'atténuation de ces risques dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- définir les rôles et responsabilités des différents acteurs pour la mise en œuvre effective de la stratégie genre et inclusion sociale ainsi que l'insertion économique des JRSB ;
- identifier les ressources (humaines, financières, matérielles) nécessaires pour la mise en œuvre du plan d'actions ;
- définir des indicateurs de suivi-évaluation permettant de mesurer les progrès réalisés du projet en matière d'égalité des sexes et d'inclusion sociale.

V. Couverture Géographique

L'étude concernera la zone d'intervention du projet à savoir Bafoulabé, Kegnieba, Kita, Kolokani, Banamba, Kangaba, Yorosso, Kolondiéba, Kadiolo, Ségou rive droite, Bla, Baraouéli et pour l'extension les régions de Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal. L'accent sera mis sur les questions axées sur les potentiels bénéficiaires, les réalités locales et les acteurs locaux de mise en œuvre de la zone d'intervention du projet. Pour les aspects institutionnels, législatifs, stratégique et d'ouverture, les Consultants (es) pourront s'ouvrir au-delà de la zone d'intervention.

VI. Méthodologie

L'étude se déroulera selon une approche participative et inclusive qui privilégiera les échanges et la concertation entre acteurs dans les prises de décisions. Le bureau/cabinet jouera un rôle d'analyste avisé, de facilitateur, d'orientation et d'organisation des réflexions. Son mandat consistera essentiellement à : (i) la préparation de l'étude et participation au cadrage de l'étude, (ii) la collecte des données, (iii) la saisie, le traitement et l'analyse des données collectées, (iv) la restitution des résultats obtenus, (v) la prise en compte des observations/amendements, la finalisation et la transmission du document final de la stratégie genre du projet. Au cours de la mission, le Consultant (e) retenu (e)s pour l'élaboration de la stratégie de ciblage et celle relative au genre devront travailler en étroite collaboration. Cela garantira des actions concertées et cohérentes.

VII. Durée de la mission

L'étude se déroulera sur la période de 2025 pour une durée de quarante-cinq (45) jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service. Toutefois, le niveau d'effort de la prestation ne saurait excéder trente (30) hommes/jours. Cette durée prendra en compte l'animation d'un atelier de cadrage et un atelier de restitution/validation de la version provisoire du rapport de l'étude. Le bureau/cabinet respectera strictement les délais fixés pour le dépôt des livrables.

VIII. Les livrables

Il est attendu à la fin de l'étude :

Le rapport détaillé de l'étude comportant :

- la stratégie genre et inclusion sociale du système de fonctionnement interne et externe ;
- le plan d'actions opérationnel genre et inclusion sociale et le plan d'action d'insertion économique des Jeunes Ruraux en Situation de Handicap.

Ce document doit être déposé en copie dure (trois exemplaires) papiers et une copie numérique sur clé USB.

IX. Qualification et expertise requise

L'étude sera conduite par un bureau/cabinet spécialisé avec les compétences suivantes ;

- ✓ Etre légalement constitué dans le pays ;
- ✓ Avoir au moins cinq (05) années d'expérience générale;
- ✓ Avoir une bonne connaissance dans le travail communautaire, de l'autonomisation économique, égalité des sexes et des stratégies d'inclusion sociale dans les projets de développement;
- ✓ Avoir des compétences avérées dans la nutrition et l'inclusion sociale;

- ✓ Avoir réaliser au moins deux (02) missions de conception de stratégies genre et d'approches inclusives pour les Projets/ Programme de développement et ou humanitaire.

L'équipe du bureau/cabinet sera constituée de deux spécialistes et devront justifier des compétences suivantes :

Un (01) Spécialiste Genre chef de mission, de niveau minimum BAC+5 en genre, science sociale, droit ou tout autre diplôme équivalent justifiant d'au moins huit (8) ans d'expériences dans l'analyse genre, inclusion sociale, mobilisation communautaire. Au moins une (01) mission d'élaboration de stratégie genre et inclusion sociale. La personne doit aussi avoir une connaissance parfaite des personnes en situation de handicap (PSH) en milieu rural.

Un (1) Spécialiste en formation professionnelle et insertion économique, de niveau Bac + 5 en agro économie, développement rural, science de l'éducation ou tout autre domaine connexe disposant de cinq (5) d'expérience dans la mise en œuvre des activités de formation professionnelle et d'insertion. La personne doit avoir une expérience avérée dans l'accompagnement des PSH en termes de formation et d'insertion.

X. Dossier de candidature

Le bureau/cabinet devra soumettre au projet FIER II une proposition technique et une offre financière.

- La proposition technique comprendra :
 - ✓ La description de la compréhension de la mission et de la méthodologie à développer et des tâches envisagées pour aboutir aux résultats;
 - ✓ Une présentation (CV) du bureau/cabinet en mettant en exergue ses expériences;
 - ✓ Les curriculums vitae datés et signés mettant en exergue les expériences spécifiques du personnel proposé pour la mission;
 - ✓ Les preuves de références similaires (joindre les copies de la page de garde et de signature des contrats et les attestations de service fait ou de bonne fin).
- L'offre financière se présentera sous la forme d'un budget forfaitaire contenu dans le tableau indicatif ci-dessous :
-

Nature des Dépenses	Quantité	Prix Unitaire	Montant Total
A. Honoraires			
B. Transports / déplacements			
C. Matériels et outils didactiques			
D. Per Diem (Frais de mission, y compris hébergement)			
E. Equipements et logistiques			
F. Autres frais de support			
TOTAL			

N.B : les manifestations d'intérêts seront déposées sous pli fermé comportant la mention « manifestation d'intérêt pour l'élaboration de la stratégie genre et inclusion sociale » au secrétariat du FIER II, adresse Hamdallaye ACI 2000, tel : 44 90 70 33, 44 90 70 34. projetfier2@gmail.com

XI. Critères d'évaluation et processus de sélection

Le bureau/cabinet sera sélectionné selon la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) telle que décrite dans le manuel de passation du FIDA. L'évaluation se fera en deux étapes :

✓ Le dépouillement des offres techniques:

les offres techniques seront évaluées sur la base du formulaire d'évaluation ci-dessous. Elles seront notées sur 100 points avec une pondération de 70%.

seules les offres techniques ayant totalisé au moins 70 points seront retenues pour l'évaluation financière.

✓ Le dépouillement des offres financières:

Les propositions financières seront également notées sur 100 points et cotées sur 30%. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera retenu sur la base du cumul des notes obtenues des deux évaluations.

Critères d'évaluation technique des propositions

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximale	Consultants					
			A	B	C	D	E	F
1	Expertise du bureau/cabinet dans le domaine d'étude	40						
1.1	Compétences dans le travail communautaire, de l'autonomisation économique, égalité des sexes et des stratégies d'inclusion sociale dans les projets de développement	10						
1.2	Compétences dans la mise en œuvre des activités de nutrition	15						
1.3	Réalisation de mission de conception de stratégies genre et d'approches inclusives pour les Projets/ Programme	15						
2	Méthodologie, organisation et planning d'intervention	30						
3	Qualifications des consultants	30						
3.1	Spécialiste Genre							
	Niveau d'étude	5						
	Expérience dans le domaine	5						
	Réalisation de mission	5						
3.2	Spécialiste en Formation Professionnelle et Insertion							
	Niveau d'étude	5						
	Expérience dans le domaine	5						
	Expérience dans la formation et insertion des PSH	5						
	Total	100						

NB : Fournir les attestations de services fait et ou de bonne exécution pour attester les expériences mentionnées.